



Informations sur la vaccination COVID-19

Expéditeur: OFSP

Destinataires: associations de médecins, sociétés médicales, associations professionnelles du domaine des soins, dentistes, PharmaSuisse, groupements des assureurs-maladie

Date d'envoi: 25.01.2021

Par cette lettre, nous souhaitons vous informer de la clarification de la recommandation concernant la vaccination du personnel de santé et de l'importance de maintenir des mesures de protection malgré la vaccination. En outre, nous souhaitons attirer votre attention sur le mode d'emploi pour l'administration du vaccin Moderna et sur les documents d'information actuels.

1 Vaccination du personnel de santé contre le COVID-19

Conformément à la stratégie de vaccination de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la vaccination contre le COVID-19 doit s'opérer selon un ordre de priorité clairement défini entre les différents groupes cibles. La première et la plus haute priorité est accordée aux personnes vulnérables (PV), c'est-à-dire aux personnes qui présentent un risque particulièrement élevé de développer une forme grave de la maladie. Ce n'est qu'ensuite que le personnel de santé et d'encadrement qui s'occupe de ces PV doit être vacciné. L'objectif premier est de réduire la charge de morbidité liée aux cas graves et mortels de COVID-19 et de préserver la disponibilité des soins.

Il s'est avéré que cette priorisation n'est pas appliquée uniformément dans les cantons. En particulier, en ce qui concerne la vaccination du personnel de santé, il existe des différences de perception quant aux professionnels de la santé qui devraient déjà être vaccinés au stade actuel de la mise en œuvre de la stratégie de vaccination.

L'objectif est de réserver les vaccins pour les PV compte tenu des quantités limitées de vaccins à disposition. Afin de garantir une quantité suffisante de vaccins durant cette phase stratégiquement importante pour les PV à haut risque, seuls certains groupes de professionnels de la santé devraient être vaccinés selon des risques définis.

C'est pourquoi la CFV et l'OFSP ont élaboré une proposition de hiérarchisation différenciée au sein du personnel de santé. Cette proposition tient compte de l'importance systémique des différents personnels, des niveaux d'exposition au SARS-CoV-2 et du risque de flambée dans une structure accueillant une part importante de PV présentant un risque maximal. Vous trouverez dans le document ci-joint (**annexe 1**) des explications à ce sujet ainsi que la proposition en question.

2 Maintenir les mesures de protection malgré la vaccination

Il a été démontré que les vaccins Covid 19 actuellement utilisés en Suisse protègent contre la maladie et sa grave progression. Toutefois, on ignore encore si les vaccins Covid 19 sont également capables de prévenir la transmission du coronavirus. C'est pourquoi les mesures de protection en vigueur ne doivent pas être assouplies, même pour les personnes vaccinées. Les règles d'hygiène et de distance ainsi que les concepts de protection restent importants pour se protéger et protéger les autres contre l'infection par le coronavirus. Cela signifie notamment que les concepts de protection doivent être maintenus, par exemple dans les maisons de retraite et de soins, même si une grande partie des résidents et du personnel soignant ont été vaccinés.



3 Manuel d'utilisation Moderna

Vous trouverez à l'annexe 2 le mode d'emploi de BBraun pour la préparation du vaccin COVID-19 Vaccine Moderna. Le mode d'emploi montre en huit étapes comment utiliser le matériel fourni dans les kits de vaccination lors de l'administration du vaccin Moderna.

4 Matériel d'information

Nous attirons votre attention sur le fait que nous mettons constamment à jour les documents d'information sur la vaccination par le Covid 19 sur le site Internet de l'OFSP afin de refléter l'état actuel des connaissances. Veuillez donc toujours utiliser les documents d'information destinés au grand public et aux professionnels de la santé disponible sur le site web et non les versions que vous avez pu enregistrer et qui ne sont pas à jour.

Nous souhaitons attirer votre attention sur notre matériel d'information adapté aux professionnels de la santé :

- [Administration de la vaccination : liste de contrôle](#)
- [Fiche d'information : vaccination contre le COVID-19](#)
- [Recommandations de vaccination](#)

Les FAQ destinées aux [professionnels de la santé](#) et au [grand public](#) sont constamment mises à jour et complétées.

5 Annexes

Annexe 1 : Vaccination du personnel de santé contre le Covid-19 (statut EKIF/BAG 25.01.2021)

Annexe 2 : Instructions d'utilisation de BBraun pour la préparation du vaccin COVID-19 Vaccine Moderna